



Saviez-vous que si vous deviez être privé d'un salaire de 50 000 \$ à l'âge de 40 ans à la suite d'un accident, c'est plus de 1 800 000 \$* que vous perdrez.

L'assurance salaire - accident vous verse des prestations mensuelles si vous devenez invalide à la suite d'un accident ou d'une lésion musculaire ou ligamentaire.

*Revenu perdu jusqu'à l'âge de 65 ans incluant une hausse de 3,1 % par année.



Protégez vos finances en quelques minutes

Que vous soyez un travailleur à temps plein, travailleur à temps partiel, propriétaire d'entreprise, père ou mère à la maison, sans emploi, étudiant ou retraité, souscrivez facilement à l'assurance salaire - accident pour protéger vos finances personnelles.

Une seule question de santé!

L'assurance salaire simple, accessible et compétitive



Solution 100 % Web



Sans examen médical



Émission instantanée

En seulement quelques minutes, un contrat est émis instantanément sur le Web, et ce, sans tests médicaux.



LA PROTECTION



Une indemnité mensuelle allant jusqu'à 6 000 \$ si vous êtes totalement ou partiellement invalide.



Choix de la durée de la période d'indemnisation : pendant 2 ans, 5 ans ou jusqu'à 70 ans.



Choix du délai avant de toucher vos prestations : 1, 14, 30, 90 ou 120 jours.



Le montant des primes payées est garanti pour les 5 premières années du contrat.



Jusqu'à 1 000 \$ par mois pour les travailleurs saisonnier, à temps partiel, les étudiants et les retraités.



Remboursement de primes aux 20 ans (50 %, 75 % ou 100 % au choix de l'assuré).

Qu'est-ce qui est couvert ?



L'accident

Événement survenant alors que la police est en vigueur, dû à des causes externes, violentes, soudaines, fortuites et indépendantes de la volonté de l'assuré, soit une chute, un choc, une collision, un coup.



La lésion musculaire ou ligamentaire

Maximum de 60 jours par épisode pour un maximum de 365 jours pour la durée du contrat.